

**Complément de décision n° 2021/01-01
relatif à l'accréditation de
l'ECAM Rennes Louis de Broglie
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Objet

Rapport suite à injonction demandé dans la décision n°2021/01-01 concernant la transmission d'un plan d'engagement portant sur la communication de l'école vis-à-vis de ses formations d'ingénieur en 3 ans, sur la mise en application de la recommandation concernant le ratio personnels enseignants et enseignants-chercheurs permanents pour atteindre un équilibre d'encadrement adapté au nombre effectif des élèves, et sur la mise en application de la recommandation relative à la représentation des étudiants avec voix délibérative dans les instances de l'école.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'ECAM Rennes Louis de Broglie ;
- Vu la note de synthèse établie par Didier ERASME, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 12 octobre 2021,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément de décision suivant :

La Commission prend acte avec réserves du rapport suite à injonction transmis par l'école.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 12 octobre 2021.



La présidente,
Elisabeth CREPON